



A partir du 11 mai, la dotation en masques des kinésithérapeutes va augmenter :

18 masques chirurgicaux par semaine et par kinésithérapeute.

Du 11 au 24 mai (semaines 20 et 21), les masques FFP2 seront réservés prioritairement à certains professionnels parmi les plus exposés, dont les kinésithérapeutes **pour les actes de kinésithérapie respiratoire** (au maximum 6 FFP2 par semaine).

VOIR LE DOCUMENT COMPLET !